REÇU EN PREFECTURE le 01/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219104619-20240625-CM340772024



DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :

DELIBERATION N° CM 34/077/2024

27

- Séance du 25 juin 2024 -

Présents et représentés :

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 19 juin 2024, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS: M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,

M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, M. Nicolas FOUQUE,

M. Thierry FAVOCCIA, Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjoints au Maire,

M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY, M. Michel BURILLO, Mme Véronique MAFFÉO, Mme Adeline CLOGENSON, M. Ludovic GOURDY, M. Philippe CHERY, M. Julien BOUILLON, M. Philippe JOLY, M. Laurent MEUNIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS: Mme Marie-Hélène CHAPDELAINE qui donne procuration à Mme Véronique MAFFÉO, M. Didier BONNIER qui donne procuration à M. Michel BURILLO, M. Patrick BONNEMYE qui donne procuration à Mme Muriel CHEVRON, M. Thierry DELCUPE qui donne procuration à M. Olivier MALECAMP, Mme Sophie Anne PÉAN qui donne procuration à Mme Marie-France DELANZY, Mme Christine ROUSSET qui donne procuration à Mme Marie-Christine HARISLUR, M. Nicolas PIOT qui donne procuration à M. Nicolas FOUQUE, Mme Sylvie MARCHAND qui donne procuration à M. Philippe JOLY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Isabelle BOTIN

• Signature d'une convention relative à la création d'une prestation de service de conseil en économie de flux entre le Syndicat Mixte d'Energie, Orge, Yvette, Seine (SMOYS) et la commune d'Ollainville

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant que la commune d'Ollainville, conformément à l'article L.100-2 du Code de l'énergie, souhaite diversifier les sources d'approvisionnement d'énergie pour son usage et souhaite ainsi installer des panneaux photovoltaïques sur la toiture du complexe sportif Clarisse Agbégnénou, dans le but d'une part de produire et de consommer l'électricité produite et d'autre part de mettre en œuvre une autoconsommation collective pour le surplus d'électricité non consommé,

Considérant que ce dispositif est à l'étude sur la cuisine centrale qui dispose également de panneaux photovoltaïques,

Considérant que par ses missions statutaires, le Syndicat Mixte d'Energie, Orge, Yvette, Seine (SMOYS) peut intervenir pour la réalisation de conseil en économie de flux auprès des communes et notamment en ce qui concerne le déploiement du dispositif d'autoconsommation collective et la

REÇU EN PREFECTURE le 01/07/2024

Application agréée E-legalite.com

nomination d'un responsable d'équilibre essentiel dans le déploiement du dispositif d'autoconsommation collective,

Considérant que les contours de cette prestation de service doivent être définis dans une convention,

Considérant que la participation financière demandée par le SMOYS pour les membres adhérents à une compétence énergie et au regard des attentes de la commune d'Ollainville se décompose selon le tableau ci-dessous :

Complexe sportif Clarisse Agbégnénou:

138m² sans la conception -> équivalent tranche inférieur « <50m² »	Quantité en Heures	Cout unitaire (€/h)	TOTAL
Ingénierie: - Les relations avec ENEDIS jusqu'à la mise en production du site - L'aide administrative avec le Responsable d'Equilibre - Toute aide technique pour la bonne réalisation du projet	20 heures	50	1 000,00 €

Cuisine centrale:

200m² sans la conception -> équivalent tranche inférieur « <50m² »	Quantité en Heures	Cout unitaire (€/h)	TOTAL
Ingénierie: - Les relations avec ENEDIS jusqu'à la mise en production du site - L'aide administrative avec le Responsable d'Equilibre - Toute aide technique pour la bonne réalisation du projet	20 heures	50	1 000,00 €

Entendu l'exposé de Monsieur Nicolas FOUQUE, Adjoint au Maire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

- **Prend acte** de l'accompagnement du SMOYS pour le déploiement du dispositif d'autoconsommation collective pour la cuisine centrale et le complexe sportif.
- Approuve les termes de la convention de partenariat proposée par le SMOYS.
- Prend acte de la participation financière qui sera demandée à la commune d'Ollainville.
- Autorise le Maire à signer cette convention.

Le 27 juin 2024 Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire